

# REGLEMENT SANITAIRE DE LA CHATTERIE DE BENDOLL

## A l'attention des visiteurs

Vous entrez dans une chatterie soumise à des règles d'élevage strictes que nous vous demanderons de bien vouloir respecter et tout particulièrement les règles d'hygiène.

**I - Plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel**

**II - Les règles d'hygiène à respecter par le personnel ou le public**

**III - Les procédures d'entretien et de soins des animaux, incluant la surveillance sanitaire, la prophylaxie et les mesures à prendre en cas de survenue d'un évènement sanitaire**

**IV - La durée des périodes d'isolement**

### I - Plan de nettoyage et de désinfection des locaux et du matériel

Les sols des locaux sont aspirés quotidiennement. Et nettoyés au détergent (Saniperten) 2 fois par semaine.

Les bacs à litières sont vidés de leurs excréments quotidiennement. Ils sont vidés complètement et nettoyés à l'eau de javel toutes les 2 semaines. Les gamelles de croquettes, de pâtés et les fontaines à eau sont nettoyées avec du produit vaisselle. Les gamelles de croquettes sont lavés toutes les 2 semaines, les gamelles de pâtés après chaque utilisation et les fontaines à eau tous les mois avec le changement du filtre.

### II - Les règles d'hygiène à respecter par le personnel ou le public

Nous avons des règles d'hygiène à respecter c'est pourquoi nous ne pouvons pas faire rentrer pleins de monde dans nos locaux.

Pour les personnes souhaitant voir nos chats, cela peut se faire sur rendez-vous uniquement et seulement lorsqu'il n'y a pas de chaton de moins de 2 mois et demi

Pour les personnes souhaitant réserver un de nos chatons, les visites se font aussi, uniquement sur rendez-vous. Pour voir les chatons les visites sont possible 2 semaines après la naissance des chatons derrière la vitre de la chatterie. Les chatons pourront commencer à être manipulés avec beaucoup de précautions par le futur propriétaire à l'âge d'un mois.

Toutes personnes entrant dans les locaux, devra se plier aux règles de la chatterie, porter des surchaussures et se nettoyer les mains avec un gel hydroalcoolique fournit avant d'entrer.

Aucun autre animal ne sera admis dans la chatterie.

### **III - Les procédures d'entretien et de soins des animaux, incluant la surveillance sanitaire, la prophylaxie et les mesures à prendre en cas de survenue d'un évènement sanitaire**

Les chats sont vermifugés 2 fois par an et les chatons tous les mois jusqu'à leur 6 mois. Nous évitons au maximum la vermifugation lors de la gestation.

Pour les parasites externes nous leur mettons des anti-parasitaires tous les 3 mois.

Les chatons sont vaccinés et pucés à 2 mois et demi.

Lors d'un événement sanitaire nous agissons en collaboration avec notre vétérinaire référent qui vient d'ailleurs visiter nos locaux 1 fois par an comme le veut la loi.

Nos chats disposent d'une pièce spécialement conçue pour leur épanouissement, leur sécurité et leur tranquillité. Ils ont aussi accès à tout le reste de la maison. Cette pièce leur permet notamment d'être tranquille lors de leur gestation et leur mise bas. Elle sert aussi de nurserie pour les chatons. Ces derniers y restent jusqu'à environ 1 mois et demi.

Pour leur bien-être chaque chat dispose d'une litière et d'une gamelle. Lorsqu'il y a des chatons 1 à 2 litières supplémentaires sont mises ainsi que des gamelles de croquettes.

### **IV - La durée des périodes d'isolement**

Tout nouveau chats qui arrivera à la chatterie devra être en isolement pour éviter toute contagion aux autres chats si jamais il est porteur de maladie. L'isolement est de 15 jours minimum et plus si il s'avérait être malade.

L'isolement est valable aussi pour tout chat appartenant à la chatterie qui serait malade et contagieux pour les autres. La période d'isolation est convenue avec notre vétérinaire référent.

Chaque chat en isolement, est visité très régulièrement au cours de la journée afin d'évaluer l'évolution de la maladie, voir si tout va bien et surtout pour qu'il ne se sente pas seul.